

**MJC MONPLAISIR**  
25 Avenue des Frères Lumière  
69008 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024

Aux membres  
**MJC MONPLAISIR**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC MONPLAISIR relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres ou adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ste Foy-Les-Lyon, le 15 janvier 2025

2S AUDIT  
Commissaire aux comptes  
Représentée par Christian BORRIONE

**BILAN**

Actif	Du 01/09/2023 au 31/08/2024			31.08.2023
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 996.31</b>	<b>23 328.46</b>	<b>667.85</b>	<b>1 507.85</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 996.31	23 328.46	667.85	1 507.85
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>558 701.70</b>	<b>471 110.82</b>	<b>87 590.88</b>	<b>70 447.44</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	558 701.70	471 110.82	87 590.88	70 447.44
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				<b>1 530.00</b>
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				1 530.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>582 698.01</b>	<b>494 439.28</b>	<b>88 258.73</b>	<b>73 485.29</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>702 515.81</b>		<b>702 515.81</b>	<b>714 963.42</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	255 309.92		255 309.92	160 957.38
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	447 205.89		447 205.89	554 006.04
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>883 791.47</b>		<b>883 791.47</b>	<b>554 345.78</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>34 767.19</b>		<b>34 767.19</b>	<b>46 802.10</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>1 621 074.47</b>		<b>1 621 074.47</b>	<b>1 316 111.30</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 203 772.48</b>	<b>494 439.28</b>	<b>1 709 333.20</b>	<b>1 389 596.59</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/08/2024 Montant</b>	<b>31.08.2023 Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	24 650.16	24 650.16
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	308 520.24	447 596.20
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	108 501.96	-139 075.96
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>441 672.36</b>	<b>333 170.40</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 792.22	29 611.96
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>17 792.22</b>	<b>29 611.96</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>459 464.58</b>	<b>362 782.36</b>
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	120 000.00	120 000.00
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)</b>	<b>120 000.00</b>	<b>120 000.00</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	35 000.00	
PROVISIONS POUR CHARGES	188 241.00	183 469.00
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>	<b>223 241.00</b>	<b>183 469.00</b>
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	831.10	2 699.11
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	30 921.69	46 750.22
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	221 479.78	224 451.00
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	4 124.39	1 572.24
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	649 270.66	447 872.66
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>906 627.62</b>	<b>723 345.23</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 709 333.20</b>	<b>1 389 596.59</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Toutes les écritures

	Du 01/09/2023 au 31/08/2024		31.08.2023
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
COTISATIONS	44 218.50		40 640.24
VENTES DE BIENS	36 962.98		36 480.99
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 339 990.15		1 106 072.86
DONT PARRAINAGES	13 200.00		
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		<b>1 376 953.13</b>	<b>1 142 553.85</b>
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 345 682.31		1 215 553.93
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	10 000.00		12 500.00
<b>PRODUITS DE TIERS FINANCEURS</b>		<b>1 355 682.31</b>	<b>1 228 053.93</b>
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	75 296.17		80 608.44
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	83 426.29		82 328.72
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>2 935 576.40</b>	<b>2 574 185.18</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES	34 262.52		40 284.62
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	501 702.81		510 324.93
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	119 856.14		119 000.99
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 680 009.64		1 607 221.15
CHARGES SOCIALES	416 075.25		397 311.77
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	64 583.90		67 262.49
DOTATIONS AUX PROVISIONS	35 000.00		
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	10 029.49		6 268.27
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>2 861 519.75</b>	<b>2 747 674.22</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>		<b>74 056.65</b>	<b>-173 489.04</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/09/2023 au 31/08/2024		31.08.2023
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	18 903.47		8 870.67
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>18 903.47</b>	<b>8 870.67</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>		<b>18 903.47</b>	<b>8 870.67</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 751.73		14 534.88
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	27 237.21		14 286.67
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>		<b>28 988.94</b>	<b>28 821.55</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	11 310.10		3 279.14
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>		<b>11 310.10</b>	<b>3 279.14</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>		<b>17 678.84</b>	<b>25 542.41</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/09/2023 au 31/08/2024		31.08.2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	2 137.00		
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>		<b>2 983 468.81</b>	<b>2 611 877.40</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)</b>		<b>2 874 966.85</b>	<b>2 750 953.36</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>108 501.96</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			<b>139 075.96</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
DONS EN NATURE	88 545.89		
PRESTATION EN NATURE	276 460.62		423 263.12
BENEVOLAT			
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>365 006.51</b>	<b>423 263.12</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
SECOURS EN NATURE	88 545.89		
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	276 460.62		423 263.12
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>365 006.51</b>	<b>423 263.12</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
<b>TOTAL (871)</b>		<b>0.00</b>	<b>870 Bénévolat</b>		
<b>860</b>	<b>Secours en nature</b>		870000	Valorisation Bénévolat	88 545.89
860000	Valorisation Bénévolat	88 545.89	<b>TOTAL (870)</b>		<b>88 545.89</b>
<b>TOTAL (860)</b>		<b>88 545.89</b>	<b>871 Prestations en nature</b>		
<b>861</b>	<b>Mise à disposition gratuite de biens</b>		871000	Mise a dispo vdl	276 460.62
861000	Mise a dispo fluides VDL	20 942.38	<b>TOTAL (861)</b>		<b>276 460.62</b>
861100	Mise a dispo locaux VDL	232 788.00			
861200	mise a dispo entretien vdl	21 245.05			
861300	Mise a dispo assurances vdl	1 485.19			
<b>Total charges contributions volontaires</b>		<b>365 006.51</b>	<b>Total produits contributions volontaires</b>		<b>365 006.51</b>

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

« La MJC Monplaisir a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes (enfants, jeunes et adultes), de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs et de ses bénévoles. »

La MJC Monplaisir élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC Monplaisir participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, des adhérents et des participants à la vie associative.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

Elle propose aussi des activités et des services divers aux enfants et aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité, une pratique citoyenne et la participation des adhérents et des habitants à la vie associative.

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Le résultat excédentaire de l'exercice présenté est de 108 501.96 €

## Faits significatifs

L'exercice 23/24 présente un résultat excédentaire de 108 501.96 € (3.77% des charges).

Cet excédent nous permet de ramener nos fonds propres à 441 672 €.

Nos adhérents restent fidèles et sont de plus en plus nombreux,

puisque nous terminons la saison avec 3208 adhérents contre 2946 en 22/23.

Nos dépenses d'énergies ont légèrement diminué en raison de l'abandon de la gestion de deux salles associatives au profit de la Ville de Lyon.

Cependant, ces dépenses restent élevées, en raison des coûts de l'énergie et de l'arrêt des aides de L'État.

Nos charges de personnels augmentent de manière conséquente. Le montant du SMIC a été réévalué.

Dans un même temps, les partenaires sociaux de notre branche ont soutenu les besoins d'évolution des Rémunérations sur les groupes les plus bas de notre convention.

## Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 10 décembre 2024 par le Conseil d'Administration de l'Association.

## Généralités

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan comptable général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,

- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Présentation des principales méthodes utilisées**

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.  
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

#### **Amortissements**

Matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	1 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	3 à 13 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	3 à 10 ans	Linéaire

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

#### **Subventions de fonctionnement**

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

**Subventions d'investissement**

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

**Provisions pour charges**

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

**Informations sur les éléments de l'actif**

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice concernent :

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	23 996	0	0	23 996
Immobilisations corporelles	528 164	52 073	21 535	558 702
Immobilisations financières	1 530		1 530	0
<b>Total</b>	<b>553 690</b>	<b>52 073</b>	<b>23 065</b>	<b>582 698</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	22 488	840	0	23 328
Immobilisations corporelles	457 717	34 929	21 535	471 111
<b>Total</b>	<b>480 205</b>	<b>35 769</b>	<b>21 535</b>	<b>494 439</b>

**État des créances**

	État des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres immo financières		0	0	
Autres créances clients		255 310	255 310	
Personnel et comptes rattachés		1 452	1 452	
Taxe sur la valeur ajoutée		1 632	1 632	
Divers État et autres collectivités		442 342	442 342	
Débiteurs divers		1 790	1 790	
Charges constatées d'avance		34 767	34 767	
<b>Total</b>		<b>737 293</b>	<b>737 293</b>	

**Produits à recevoir**

Clients – produits à recevoir	9 846
Autres créances – subventions à recevoir	444 121
Intérêts à recevoir sur livrets	12 732
Autres créances	1 452

<b>Total</b>	<b>468 151</b>
--------------	----------------

**Comptes de régularisation actif**

Charges constatées d'avance Charges d'exploitation	34 767
---	--------

**Informations sur les éléments du passif**

**Les fonds propres**

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	À la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	447 596		139 076	308 520
Résultat de l'exercice	-139 076	108 502	-139 076	108 502
<b>Total</b>	<b>333 170</b>	<b>108 502</b>	<b>0</b>	<b>441 672</b>

**Tableau des provisions inscrites au bilan**

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour retraite	183 469	28 815	24 043	188 241
Provisions pour risque	0	35 000	0	35 000
<b>Total</b>	<b>183 469</b>	<b>63 815</b>	<b>24 043</b>	<b>223 241</b>

La provision pour retraite est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable. De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le 31/08/2020.

La provision pour risque concerne un salarié avec qui nous avons un prud'homme en cours.

**Les fonds dédiés**

Ressources	Intitulé du projet concerné	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions Ville de Lyon	ALAE	120 000			120 000	120 000
<b>Total</b>		120 000			120 000	120 000

**État des dettes**

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	30 922	30 922		
Personnel et comptes rattachés	96 410	96 410		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 426	111 426		
TVA et autres impôts	13 645	13 645		
Autres dettes	4 124	4 124		
Avoirs à établir	0	0		
Dettes financières	831	831		
Produits constatés d'avance	649 271	649 271		
<b>Total</b>	906 628	906 628		

**Les subventions d'investissements**

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	117 679	0	1 056	116 623
- Métropole	9 639	0	0	9 639
- Carsat	1 500	2 030	1 500	2 030
Sous-total	128 818	2 030	2 556	128 292
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-93 814	-11 680	-1 056	-104 438
- Métropole	-3 996	-1 992		-5 988
- Carsat	-1 396	-178	-1 500	-74
Sous-total	-99 206	- 13 850	-2 556	-110 500
<b>Total</b>	<b>29 612</b>	<b>-8 401</b>	<b>3 419</b>	<b>17 792</b>

**Charges à payer**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 412
Dettes fiscales et sociales	122 601
Autres dettes	0
<b>Total</b>	<b>136 013</b>

**Comptes de régularisation passif**

Cotisations et adhésions (saison 2023/2024)	620 822
Taxe sur les salaires	7 872
Subventions	20 577
<b>TOTOTAL</b>	<b>649 271</b>

## Autres informations

### Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2023/2024, clos le 31/08/24, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

La valorisation du bénévolat a été inscrite dans les comptes pour la première fois sur la saison 23/24. La valorisation du bénévolat a fait l'objet d'un travail d'inventaire du temps consacré à l'association par les bénévoles. Cet inventaire a été réalisé par les professionnels ayant la responsabilité de l'accompagnement et de la mobilisation de ces publics. Cet inventaire est fait sur une base a minima. De fait, la réalité de l'implication des bénévoles ne peut être que supérieure au montant présenté. Cette valorisation a été faite sur la base horaire au SMIC chargé.

	2024	2023	Écart	Écart %
Contributions volontaires VDL	276 461	423 263	-146 802	
Valorisation Bénévolat	88 546	0	88 546	
Total	365 007	423 263	-58 257	-13.76

### Subventions et contributions financières

	2024	2023	Écart	Écart %
ville de Lyon DGF	1 161 914	945 150	+216 764	+22.93
Ville de Lyon sur opérations	37 954	82 000	-44 046	-53.71
Ville de Lyon Fonjep	64 681	64 681		
Métropole	44 830	44 880	-50	-0.11
CAF	12 595	20 256	-7 661	-37.82
État Cohésion sociale	19 181	14 030	-5 151	+36.71
État Fonjep	7105	7105		
Europe	-2 578	37 452	-40.030	-106.88
Carsat	10 000	12 500	-2 500	-20
TOTAL	1 355 682	1 228 054	+127 628	+10.39

### **Le chiffre d'affaires**

Libellés	31/08/2024	31/08/2023	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	1 362 590	1 134 459	228 131	20.10
- Secteur lucratif	97 552	89 981	7 571	8.41
<b>TOTAL</b>	<b>1 460 142</b>	<b>1 224 440</b>	<b>235 702</b>	<b>19.25</b>

### **Autres engagements donnés**

Engagements de retraite	238 241
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

### **Effectif**

Cadres Employés présents au 31/08/24	5 131
<b>Employés équivalent temps plein au 31/08/24 : 57</b>	<b>136</b>

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée, car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

### **Cotisations**

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie, car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

### **Honoraires du Commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 660 €.

**Transferts de charges**

Participation Emplois aidés	20 847
Remboursement Uniformation	30 100
Participation Restaurant	207
Remboursement Assurance	99
<b>TOTOTAL</b>	<b>51 253</b>

**Charges exceptionnelles**

Fournisseurs/ exercice antérieur	10 338
Divers	416
Dons	556
<b>TOTOTAL</b>	<b>11 310</b>

**Produits exceptionnels**

Chèques non encaissés de plus de 2 ans	1 052
Reprise subventions d'investissement	13 850
Divers	285
Fournisseurs/exercice antérieur	602
Produits de cession d'éléments d'actifs	13 200
<b>TOTOTAL</b>	<b>28 989</b>